

ANNEXE IV

Modèle de rapport de réunion de la Commission locale d'avis de coupure d'électricité
ou de coupure de gaz - demande de réouverture du compteur d'électricité et/ou de gaz

Commune de

Commission locale d'avis de coupure d'électricité ou de coupure de gaz

Rapport de la réunion du

DEMANDE DE REOUVERTURE DU COMPTEUR
Composition de la Commission
Mme ou M., représentant désigné par le Conseil de l'aide sociale
Mme ou M., représentant assurant la guidance sociale énergétique
Mme ou M., représentant le Gestionnaire de réseau de distribution
Le secrétariat de la Commission est assuré par

Client concerné	
Nom et prénom :	
Adresse :	
<input type="checkbox"/> Présent	
<input type="checkbox"/> Présent et assisté par (autre personne que l'assistant social assurant la guidance)	

Bilan de la situation - demande de réouverture du compteur	
Date de la décision de la Commission favorable à la suspension de la fourniture d'électricité et/ou de gaz/...../.....
Date de la demande de réouverture de son/de ses compteurs au(x) gestionnaire(s) de réseau/...../.....
Copies de la demande introduite par le client et de l'avis du centre public d'action sociale sur le bien fondé de la demande de réouverture du/des compteurs	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Au vu des éléments qui lui ont été communiqués et après délibération, la Commission locale d'avis de coupure décide :
<input type="checkbox"/> confirme le bien fondé de la demande de réouverture introduite par le client et charge le gestionnaire de réseau de procéder à la réouverture du/des compteurs. Cette réouverture s'effectuera dans les cinq jours après la date de notification de l'avis de la commission.
<input type="checkbox"/> ne confirme pas le bien fondé de la demande

Signature des membres de la Commission
Président
Personne chargée de la guidance énergétique
Représentant du gestionnaire de réseau de distribution
Signature du client ou de la personne le représentant

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2008 définissant le modèle de rapport de réunion de la Commission locale d'avis de coupure de gaz et d'électricité et abrogeant l'arrêté ministériel du 24 avril 2007.

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,
A. ANTOINE